



+REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de l'AIN

Commune de VAUX EN BUGEY – 01150

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : le 11/12/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 01/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux-en-Bugey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Françoise RABILLOUD, Maire.

Présents : Françoise RABILLOUD, Evelyne RODIN, Éric BERGERET, Stéphanie DRUESNE, Patrick FONTAINE, Franck DESMARIS, Laeticia DE OLIVEIRA, Naïma MOLIARD, André GROSCLAUDE, Marie-Céline RAY, Jean-Marc BOEUFGRAS,

Absente : Annie THOLOZAN et Célia DUPORT

Procurations : Franck CHARBONNEL, donne procuration à Éric BERGERET
Anne-Sophie RAMBAUD donne procuration à Naïma MOLIARD

Evelyne RODIN nommée secrétaire de séance.

Début de Séance : 20h32.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter une délibération en Urbanisme / DIA AB 812 et 814 – Accepté à l'unanimité

1. URBANISME

- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) parcelles AB 861– AB 853 – AB 857 et AB 858 pas de préemption à l'unanimité,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) parcelles AC 0032, AC 0033 et AC 0034 – pas de préemption à l'unanimité,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) parcelles B2382 - pas de préemption à l'unanimité,

Mme le maire explique que l'usine TORNS SOFILEC doit construire un atelier et a besoin d'un prêt bancaire garantie par un leasing sur le terrain.

Mr GROSCLAUDE expose la possibilité de préempter pour réaliser la déviation de Vaux-Fevroux.

Débat : si la commune préempte l'usine ne pourra pas construire le dernier atelier et risque d'être contraint de partir pour se développer. Le nouvel atelier viendra remplacer un ancien bâtiment. Mr BOEUFGRAS propose d'étudier une solution de feu alternés pour la circulation des camions route de Vaux-Fevroux.

Pas de préemption à l'unanimité,

- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) parcelles AB 812, 814 - pas de préemption à l'unanimité,

2. FINANCES

- Le Conseil municipal décide de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour l'exercice 2026, à hauteur de 25 % des crédits votés et engagés

au budget 2025, afin de permettre à la commune de payer ses factures avant le vote du budget 2026.

Décision adoptée à l'unanimité.

- Le Conseil décide de conserver pour 2027 les tarifs 2026 de la Salle des Fêtes, sans changement.

Décision adoptée à l'unanimité.

- Le Conseil municipal décide d'accorder une aide ponctuelle de 100 € à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Cormaranche-en-Bugey.
- Adopté à la majorité avec deux votes contre, une absence et dix votes pour.

- Le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section C 318, d'une superficie de 770 m², située au lieu-dit Les Pelles, pour un montant de 178 €. Cette parcelle jouxte la forêt communale.

Adopté à la majorité : 13 pour et une abstention.

- Le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A 831, d'une superficie de 1 108 m², située en Zone N « Sous Troizier », pour un montant de 554 €.

Adopté à l'unanimité.

3.ADMINISTRATION

- Le Conseil municipal est informé des mouvements au sien des ressources humaines, suite un accident de travail pour un agent technique et un arrêt travail prolongé d'un autre agent technique.

QUESTIONS ET INFOS ELUS

- Compte-rendu réunion de travail du 18/11 /2025 avec le SR3A
- Informations PLU : l'enquête se poursuit jusqu'au 29 décembre 2025. Des remarques ont été déposées par plusieurs habitants. Une erreur existe sur la cartographie des zonages. Nous étudierons les propositions. Si les PPA devez être consulter suite à l'enquête publique le vote de la révision du PLU sera repoussée.
- La commune a été réintégré dans la liste les communes rurales par la préfecture de l'Ain.
- Proposition du Maire : faire une dernière réunion de la commission assainissement pour le transfert de la compétence au SERA. Le conseil municipal valide la proposition. Mr DEROUBAIX président du SERA saura convier.
- Vœux de la municipalité le 7 Janvier 2026 à 18H30 à la salle des fêtes.
- La box médicale a été installé et fonctionne.
- Le marché de Noël est une réussite, nous avons eu que des bons retours.
- Le bulletin municipal 2026 sera à distribuer avant les vœux. L'imprimeur livrera autour du 15 décembre.

QUESTION PUBLIQUE

Les modalités de prêt ou de location de la salle des fêtes aux associations vauvoises.

Séance levée à 22h00.


La secrétaire,
Evelyne RODIN


Le Maire
Françoise RABILLOU
